



Arrêté fédéral Ib concernant le cadre financier inscrit au budget 2017

du 12 décembre 2016

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 24 août 2016²,
arrête:

Art. 1 Cadre financier ainsi qu'objectifs, paramètres et valeurs cibles
relatifs aux groupes de prestations

Le cadre financier ainsi que les objectifs, les paramètres et les valeurs cibles visés à l'art. 29, al. 2 de la loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération³ sont fixés pour les groupes de prestations cités à l'annexe 1.

Art. 2 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 7 décembre 2016

Le président: Jürg Stahl
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 12 décembre 2016

Le président: Ivo Bischofberger
La secrétaire: Martina Buol

1 RS 101
2 Non publié dans la FF
3 RS 611.0

Annexe I
(art. 1)

Cadre financier ainsi qu'objectifs, paramètres et valeurs cibles fixés pour les groupes de prestations

Département fédéral des affaires étrangères

Groupe de prestations 2: Conduite de politique étrangère

Objectif, paramètres et valeurs cibles

B 2017

Relations bilatérales: Les intérêts de politique étrangère et les valeurs de la Suisse sont défendus et encouragés. Dans l'optique d'un pilotage efficace de la migration clandestine, la conclusion de nouveaux accords de réadmission fait partie intégrante des activités de politique extérieure du Conseil fédéral

- | | |
|---|----|
| – Accords de réadmission conclus (nombre, minimum) | 64 |
| – Visites bilatérales, niveau gouvernement et secrétaire d'Etat (nombre, minimum) | 45 |
-

Département des finances

Administration fédérale des contributions

Groupe de prestations 1: Impôt fédéral direct, impôt anticipé, droits de timbre et assistance administrative

Objectif, paramètre et valeur cible

B 2017

Surveillance impôt fédéral direct: L'AFC veille à l'exécution conforme à la loi des tâches par les cantons

- | | |
|--|-----|
| – Nombre des jours consacrés au Service extérieur de la division Surveillance Cantons (nombre) | 390 |
|--|-----|
-